



Paris, le 26 janvier 2017

## COMMERCE ET CLIMAT : POUR UNE RÉCONCILIATION

Pour limiter les émissions mondiales de gaz à effet de serre, doit-on restreindre les échanges internationaux, comme le défendent les promoteurs des « circuits courts » ? Dans cette *Note du CAE*, les auteurs **Dominique Bureau**, **Lionel Fontagné** et **Katheline Schubert** expliquent que ce n'est pas le libre-échange qui détruit le climat, mais le fait que celui-ci se développe en l'absence d'une tarification du carbone d'application suffisamment générale et au niveau adéquat. Pour réconcilier commerce international et climat, ils formulent des propositions visant à mieux faire travailler ensemble les différentes branches de régulation internationale afin d'assurer l'essor de la coopération climatique.

### Mettre en place une politique de tarification du carbone dans les transports internationaux

En dissociant lieux de production et de consommation, le commerce international contribue significativement aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, notamment à l'occasion du transport des marchandises. Il déplace aussi les lieux d'émissions : l'empreinte carbone des pays de l'OCDE liée à leur consommation est supérieure aux émissions réalisées sur leur territoire, à l'inverse des grands pays émergents. Une politique de premier rang serait de faire payer aux pollueurs le coût social de leurs émissions, à l'aide d'une tarification adéquate d'application large, s'appliquant notamment aux transports internationaux. La mise en œuvre n'est pas facile, comme l'a montré l'expérience du transport aérien. En conjuguant évaluation transparente des impacts, tarification strictement liée à des références de prix du carbone et redistribution, au moins dans une première étape, des produits des taxes environnementales aux pollueurs eux-mêmes, son acceptabilité pourrait être renforcée (par exemple, redistribution du produit de la taxe au prorata du trafic réalisé, à l'instar de ce qu'a fait la Suède pour instaurer une taxe sur les oxydes d'azote).

**Recommandation 1.** Promouvoir une véritable tarification du carbone dans les transports internationaux, tout en évaluant de manière transparente son impact économique. Prévoir, au moins dans un premier temps, une redistribution des recettes de manière à en assurer l'acceptabilité par les secteurs concernés et les pays exportateurs.

## Restreindre les échanges pour limiter les émissions serait très coûteux et peu efficace

Le monde peut-il se passer de commerce international ? Compte tenu de la dépendance de nombreux pays aux importations de produits alimentaires, une telle option ne peut être sérieusement envisagée. Il est néanmoins intéressant d'examiner les effets qu'aurait une politique visant à brider le commerce international pour réduire les émissions. Les simulations effectuées dans cette *Note* montrent qu'une telle politique serait très inefficace : en érigeant un droit de douane stabilisant à l'horizon 2030 le commerce à son niveau actuel (soit un droit de douane à 17 % en 2030), les émissions mondiales de CO<sub>2</sub> seraient réduites de seulement 3,5 %, soit 7 fois moins que la réduction des émissions découlant de la mise en œuvre complète de l'Accord de Paris, tandis que le coût pour l'économie mondiale serait plus important.

### Pour un club du climat

Si la réduction du commerce international pour infléchir les émissions est inefficace, son développement doit intégrer l'enjeu climatique, ce qui pose une question difficile de coopération internationale. Les pays s'engageant en faveur du climat en instaurant une taxation du carbone perdraient en compétitivité au bénéfice de ceux qui n'ont pas adopté ces politiques et exerceraient une pression à la baisse sur les prix de l'énergie. Il en résulterait une simple substitution dans les lieux d'émission et un encouragement des autres pays à émettre davantage.

Une première solution, souvent mentionnée, est de taxer les importations en fonction de leur « contenu » en carbone (mécanisme dit « d'inclusion carbone »). Si cette solution présente une certaine rationalité économique, elle se heurte cependant à de redoutables problèmes d'information sur le contenu en carbone des biens importés et à des risques de rétorsions commerciales.

**Recommandation 2.** Abandonner l'idée de mécanisme d'inclusion carbone, instrument trop complexe et porteur de réels risques de rétorsion commerciale.

Une seconde solution serait de constituer un « club » de pays s'engageant dans des politiques ambitieuses et contraignantes de lutte contre le réchauffement climatique. Les pays de ce club appliqueraient une taxe uniforme de faible niveau à toutes les importations en provenance des pays tiers, afin de les inciter à rejoindre le club pour ne plus y être soumis. Les simulations présentées dans la *Note* montrent que ce type de politique limiterait efficacement à la fois les comportements de « passager clandestin » et les risques de rétorsion commerciale, sans apparaître toutefois comme discriminatoire au regard des règles de l'OMC.

**Recommandation 3.** Examiner en priorité les conditions de mise en œuvre de la proposition de Nordhaus de droit uniforme incitatif pour rejoindre un club climatique, suivant un calendrier précis.

Retrouvez les *Notes du CAE* sur [www.cae-eco.fr](http://www.cae-eco.fr)

### À propos du Conseil d'analyse économique

Placé auprès du Premier ministre, le Conseil d'analyse économique a pour mission d'« éclairer, par la confrontation des points de vue et des analyses, les choix du gouvernement en matière économique ». Il est composé d'économistes universitaires et de chercheurs reconnus et réalise en toute indépendance ses travaux qu'il rend publics. Les opinions exprimées dans les *Notes du CAE* sont celles de leurs auteurs et n'engagent ni le Conseil, ni le Président délégué, ni bien entendu le Premier ministre.

**Contact Presse**  
**Christine CARL**

01 42 75 77 47  
Suivez [@CAEinfo](https://twitter.com/CAEinfo) sur Twitter



[christine.carl@pm.gouv.fr](mailto:christine.carl@pm.gouv.fr)  
Courriel nomade : [christine.carl@cae-eco.fr](mailto:christine.carl@cae-eco.fr)